

Image not found or type unknown



TESTAMENT OU DONATION ENTRE EPOUX

Par **GUERRY Christelle**, le **04/04/2017** à **13:56**

bonjour,

Nous sommes mariés sous le régime de la communauté réduite aux acquets, et avons 2 enfants mineurs.

Notre maison est mon bien personnel (héritage) et j'aimerais que mon mari soit en pleine possession si je décède, qu'il puisse la vendre. Que dois je faire ?

Testament ou donation entre epoux ?

Merci de votre réponse

Cordialement.